



Contre expertise médicale suite à accident

Par **loulou**, le **06/07/2009** à **16:51**

Bonjour,
J'ai fait une déclaration de sinistre auprès de la macif, pour un accident de la vie (chute dans les escaliers), ligament croisé du genou droit rompu et problème avec l'épaule droite.
Suite à l'expertise médicale, je ne suis pas d'accord avec le taux instauré par le medecin expert qui a minimisé à mon sens l'accident (5%) Alors que mon rhumatologue a demandé une réorientation professionnelle.
Quelle est la procédure pour une contre expertise?
Est ce à mes frais ?
Puis je choisir le nouvel expert?
Bien cordialement

Par **chaber**, le **08/07/2009** à **15:44**

Bonjour,
vous avez parfaitement le droit de faire faire une contre expertise par l'expert de votre choix, à vos frais pour contester le rapport de l'assurance.
Avant de vous lancer, demandez à votre rhumatologue la fourchette d'IPP retenue pour un tel accident.

Par **loulou**, le **09/07/2009** à **22:01**

bonsoir,
merçi pour votre réponse
Ensuite je vais méditer sur le reste
Cordialement